

/Pôle finances et administration
Direction administration et affaires juridiques
Rapporteur : Benoit ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_279
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

08 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CASINO REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE À LA COMMISSION DE SUIVI

L'exploitation du Casino fait l'objet d'une délégation de service public depuis le 1^{er} février 2016 pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 janvier 2031. Cette délégation a été attribuée à la SAS Casino de Cherbourg appartenant au groupe COGIT.

La convention de délégation de service public prévoit dans son article 21 l'institution d'une commission de suivi comprenant :

- deux représentants de la collectivité, dont un représentant chargé du contrôle de gestion
- deux représentants du délégataire

La commission peut faire appel à un expert indépendant sur les questions notamment techniques. La commission est une instance de consultation et de concertation. Elle peut être sollicitée sur toute question relative à l'exécution de la convention, et notamment :

- les manifestations et animations culturelles,
- l'accessibilité du casino pour les clients,
- la liste des associations situées sur la commune de Cherbourg subventionnées par le délégataire,
- les autres questions de nature à renforcer l'attractivité du casino et de la commune et à assurer la bonne exécution de la convention.

Cette commission se réunit au moins une fois par an selon un calendrier convenu entre les parties ou à la demande expresse d'une des parties.

Par délibération n° 2020_226 du 22 septembre 2020, le conseil municipal avait procédé à la désignation de M. Sébastien FAGNEN en tant que membre de la commission de suivi et de M. Gilbert LEPOITTEVIN en tant que représentant chargé du contrôle de gestion.

En raison de son nouveau mandat de sénateur, M. Sébastien FAGNEN ne souhaite plus siéger au sein de cette commission. Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle désignation. Il est proposé de désigner Mme Catherine GENTILE comme membre de la commission de suivi.

Le conseil municipal est invité à approuver cette désignation.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 18h06		Nombre de votants : 55	
Pour : 49	Contre : 0	Abstentions : 6 Odile LEFAIX-VÉRON Pascal BRANTONNE Yvonne PECORARO Nicolas VIVIER Jean-Michel MAGHE Françoise HAMON-BARBÉ	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 8 novembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 26 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 octobre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h32) - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 19h05) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée 19h47) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h02) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HÉBERT Dominique a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie
LELONG Gilles a donné procuration à SOURISSE Claudine
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à MORIN Daniel

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023



ID : 050-200056844-20231110-DEL2023_279-DE